

Procès verbal

Le jeudi 10 avril 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Marc VENZAL.

Secrétaire de la séance : Dominique BARBUTO

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

Représentés : Céline CARCENAC représentée par Isabelle REDON, Amélie BLACQUIERES représentée par Jean-Charles ROGGERO, Anne MAZARS représentée par Josiane GINESTET, Martyn LAFON représenté par Delphine DESHAIES-GALINIE.

Absents et excusés : /

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 février 2025,
 - 2°) Compte de Gestion 2024,
 - 3°) Compte Administratif 2024,
 - 4°) Taux des taxes directes locales 2025,
 - 5°) Budget Primitif 2025
 - 6°) Ecole de Cunac - Travaux de réhabilitation de la classe du CM1-CM2,
 - 7°) Changement des 3 portes principales à la Salle de Spectacles,
 - 8°) Equipement et installation d'un vidéo projecteur et d'un écran à la Salle de Spectacles,
 - 9°) Service récupération déchets verts,
 - 10°) Aide et accompagnement au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA),
 - 11°) Mise à jour du tableau annuel des effectifs de la Collectivité,
 - 12°) Informations diverses.
-

1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2025.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Conseillers municipaux le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 qu'ils ont reçu par leur messagerie.

Le Conseil municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

2°) COMPTE DE GESTION 2024

Madame Josiane GINESTET, Rapporteur :

Je sou mets à votre approbation le compte de gestion 2024 présenté par Monsieur le responsable du Centre de Gestion Comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2024.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le responsable du Centre de Gestion Comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable ;

APPROUVE le compte de gestion établi par Monsieur le responsable du Centre de Gestion Comptable d'Albi pour l'exercice 2024.

3°) COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame Josiane GINESTET, Rapporteur :

Je sou mets à votre approbation le compte administratif pour l'exercice 2024.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		875 847,44 €	875 847,44 €
RECETTES	441 035,08 €	1 106 851,76 €	1 547 886,84 €
Solde	441 035,08 €	231 004,32 €	672 039,40 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		194 862,13 €	194 862,13 €
RECETTES	53 721,43 €	269 896,70 €	323 618,13 €
Solde	53 721,43 €	75 034,57 €	128 756,00 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 875 847,44 €

Recettes : 1 547 886,84 € (dont 441 035,08 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 672 039,40 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 194 862,13 €

Recettes : 323 618,13 € (dont 53 721,43 € d'excédent reporté)

soit un résultat de clôture de : 128 756,00 €

3- Restes à réaliser 2024 reportés sur l'exercice 2025

Dépenses :

Recettes : 6 826,00 €

Solde des restes à réaliser : 6 826,00 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur Marc Venzal, Maire de la commune de Cunac conformément à la loi, quitte la séance.

Le Conseil municipal :

VU le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré par 11 voix Pour et 4 Abstentions :

APPROUVE le compte administratif 2024.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2024 du budget de la commune.

AUTORISE l'inscription au budget primitif 2025 des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses :

Recettes : 6 826,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

4°) TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Madame Josiane GINESTET a réuni la Commission des finances le 25 mars 2025 pour examiner les bases fiscales 2025 et déterminer le produit fiscal attendu. Il est proposé d'augmenter les taux de 1,5 %.

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'importance de maintenir une fiscalité locale en lien avec l'augmentation des coûts. La fiscalité locale fait partie des différents moyens mis à la disposition des collectivités pour investir et financer les services courants de son territoire (gestion des services municipaux, mairie, école, aiaé, service technique, entretien des locaux, espaces verts...).

Monsieur Jean-Luc GILET intervient pour faire part de son désaccord avec l'augmentation des taux des taxes cette année. Entre autres, il rapporte les taux de la valeur locative cadastrale de 2024 (+3,9 % d'augmentation) avec les indices de l'INSEE et déplore les taxes et encore taxes des dépenses de la vie quotidienne. Par déontologie, cette augmentation du taux des taxes le gêne. Il estime que, compte tenu d'une analyse positive du budget avec notamment les résultats de clôture de l'exercice 2024, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux.

Monsieur le Maire répond que c'est un choix politique d'engager une progression régulière et contenue. Il est nécessaire de maintenir une augmentation maîtrisée des comptes. La commune a retrouvé ainsi une capacité d'autofinancement qu'il convient de soutenir pour l'organisation et les besoins de la commune.

Monsieur Dominique BARBUTO annonce qu'il ne votera pas les taux des taxes directes locales de 1,5 %, compte tenu des résultats positifs du budget.

Monsieur Laurent SEGOND effectue un calcul rapide pour évaluer l'impact financier de l'augmentation des taux des taxes directes locales 2025 de Cunac par foyer, soit une augmentation de 11,55 € annuel d'où moins d'un euro par mois.

Madame Josiane GINESTET dit : « on n'a pas à rougir de ces taux d'augmentation très modérés ».

Madame Eléonore CARRIERE exprime le choix d'une stabilité d'équilibre de la municipalité et que même si les résultats budgétaires sont bons, il est important de prévoir sur des longs termes.

Monsieur le Maire conclut que les dépenses tant de fonctionnement que d'investissement ne sont pas démesurées. Les propositions budgétaires en 2025 sont équilibrées et adaptées aux projets de la municipalité.

La loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale (THRP) pour 80% des ménages les plus modestes. La loi de finances 2020 met en œuvre sa suppression définitive en 2023 pour l'ensemble des contribuables.

Le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires a été gelé entre 2020 et 2022. Depuis 2023, les communes ont de nouveau la possibilité de faire varier leur taux.

Le Conseil municipal,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code général des impôts,
- **Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 25 mars 2025,

CONSIDERANT la notification des bases fiscales 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE par 11 voix Pour et 5 voix Contre :

DECIDE une augmentation des taux de 1,5% relatifs aux taxes directes locales, tels que définis ci-dessous :

	Taux de référence 2024	Taux voté 2025
Foncier Bâti	50,68 %	51,44 %
Foncier non Bâti	88,36 %	89,68 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	10,04%	10,19%

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

5°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame Josiane GINESTET, Commission Finances, présente le Budget Primitif 2025 :

- Examen de la section fonctionnement en dépenses et en recettes.

Elle fait part entre autres du maintien des montants de subventions aux Associations. Pour l'Association « Crèche Pirouette-Galipette de Cambon », le montant de 10 000 € est reconduit en sachant que le 1^{er} versement s'élève à la somme de 7 500 € et que les 2 500 € restants sont inscrits en prévision d'un versement ultérieur en fonction des négociations de l'accueil des bébés et tout petits cunacois.

- Examen de la section investissement en dépenses et recettes.

Elle fait part des opérations à réaliser :

DEPENSES 2025	
Remboursements prêts (part CAPITAL)	57 100
Acquisition terrain	200 000
ALSH : maisonnette, clotûre, ordinateur portable, fresque murale	5 219
MATERIELS DIVERS : disqueuse, tronçonneuse, chargeurs et batteries,	8 569
mécanisme eau ozonée, 1 micro onde, 1 aspiro laveuse,licence	
ECOLE PRIMAIRE : Réfection et isolation plafond suspendu d'une classe	50 000
MATERNELLE : salle psychomot. maçonnerie, peintures, ventilation	17 500
Réfection de la toiture d'un logement municipal	14100
Colombarium et gravures des cases	7 000
Voie verte le Vialar	11 000
Parcours sportif enfants + 3 arbres	13 378
SALLE DE SPECTACLES : Vidéo projecteur, réfection portes d'entrée	23 600
Ancien stade : clôture	2 300
Reversement à la C2A des 40% de 2024 de la Taxe d'Aménagement	8 350
Autres acquisitions où travaux	333 334
TOTAL DEPENSES RELLES	751 450
CAUTION LOGEMENT	1 000
TOTAL	756 450
RECETTES 2025	
Fonds de concours C2A+ Subvention CD81	6 826
Conseil Départemental 81	7 258.70
ETAT Récupération de la TVA	35 000,00
C2A Taxe Aménagement, dette récupérable, attribution compensation	45 436,00
Produits des cessions/ caution	2 000,00
TOTAL RECETTES REELES	96 520.70
VIREMENT DE LA SECTION FONCT,	763 185.40
AMORTISSEMENTS	20 000,00
SOLDE EXECUTION REPORTE	128 756,00
TOTAL	1 008 462.10
Suréquilibre de 252 012,10 €	

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif 2025 pour la commune.

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 740 695,40 €

Recettes : 1 740 695,40 €

Investissement :

Dépenses : 756 450,00 €

Recettes : 1 008 462,10 €

La section d'investissement est votée avec un excédent de 252 012,10 € conformément à l'article L 1612-6 du code général des collectivités territoriales : « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ».

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes :579 579,00 €
- Fonds Départemental des DMTO14 350,00 €
- Les compensations des exonérations de taxes par l'Etat.....37 847,00 €
- Dotations de l'état.....174 345,00 €
- Le FPIC.....25 440,00 €
- Le FCTVA.....800,00 €
- Dotation de solidarité communautaire35 980,00 €
- Les revenus des immeubles..... 28 000,00 €
- Les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires.....1 100,00 €
- Participations autres organismes.....70 000,00 €
- Les ventes de produits et de prestations89 700,00 €
(restauration scolaire, concessions cimetière, droits de stationnement sur la voie publique, mises à disposition....)
- Le remboursement des emprunts transférés (agglomération) :.....1 515,00 €
- Les atténuations de charges (remboursement salaire).....10 000,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté.....672 039,40 €

Total des recettes de fonctionnement :1 740 695,40 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services253 660,00 €
(charges à caractère général)
- Les charges de personnel.....506 188,00 €
- Les intérêts des emprunts15 500,00 €
- Les dépenses de gestion courante.....122 162,00 €

- (dont 26 000 € de subventions)
- L'attribution de compensation.....44 000,00 €
- Les dotations aux amortissement..... 15 000,00 €
- Les charges exceptionnelles.....21 000,00 €
- Virement à la section d'investissement..... 763 185,40 €

Total des dépenses de fonctionnement :1 740 695,40 €

Section d'investissement :

- Le financement est assuré par :
- Le virement de la section de fonctionnement..... 763 185,40 €
- La dotation aux amortissements.....15 000,00 €
- Les reports d'investissement..... 6 826,00 €
- La dette récupérable..... 11 361,00 €
- La taxe d'aménagement.....17 000,00 €
- Le produit des cessions..... 1 000,00 €
- Le FCTVA :35 000,00 €
- Les subventions du Département7 258,70 €
- L'attribution de compensation d'investissement..... 17 075,00 €
- Les dépôts et cautionnement reçus.....1 000,00 €
- Le transfert vers des comptes d'imputations définitifs.....5 000,00 €
- Le solde d'exécution reporté.....128 756,00 €

Total des recettes d'investissement :1 008 462,10 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les dépenses d'équipement686 000,00 €
- Le remboursement en capital des emprunts.....56 100,00 €
- Le reversement de la taxe d'aménagement.....8 350,00 €
- Les dépôts et cautionnement reçus.....1 000,00 €
- Le transfert vers des comptes d'imputations définitifs.....5 000,00 €

Total des dépenses d'investissement :756 450,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2025,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 mars 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE par 12 Voix Pour et 4 Voix Contre :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 de la commune dont les dépenses et les recettes s'établissent par section aux montants suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : **1 740 695,40 €**

Recettes : **1 740 695,40 €**

Investissement :

Dépenses : **756 450,00 €**

Recettes : **1 008 462,10 €**

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **AUTORISE** monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

6°) Ecole de Cunac - Travaux de réhabilitation de la classe du CM1-CM2

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers municipaux que pendant les vacances scolaires d'hiver, à la demande de Madame la directrice de l'école de Cunac, avec Monsieur Claude PAGES, Adjoint aux travaux, ils ont vérifié et constaté l'affaissement du faux plafond de la classe primaire du CM1-CM2.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris un arrêté N° AR_2025_015 en date du 26 février 2025 portant fermeture de la classe du CM1-CM2 à l'école de Cunac pour péril imminent, afin de ne pas accueillir les élèves dans cette classe à la rentrée scolaire du 3 mars 2025 ; qu'il a effectué une déclaration de sinistre auprès de notre assurance GROUPAMA pour notamment les opérations d'expertise ; qu'il a chargé les agents municipaux d'organiser l'accueil des élèves dans des locaux au sein de l'école, assurant toutes les conditions d'exercice pédagogique des enseignants et qu'il a immédiatement demandé à une entreprise du bâtiment de sécuriser le local pour éviter l'effondrement des éléments de toiture.

Monsieur le Maire a sollicité une évaluation totale des travaux de réhabilitation de la classe du CM1-CM2.

Enfin, nous avons reçu un courrier de notre assurance GROUPAMA nous précisant que la garantie effondrement du toit d'une salle de classe prévoit l'exclusion des termites. Par conséquent, notre assurance ne peut intervenir dans l'indemnisation de nos dommages.

Compte tenu de la nécessité d'assurer les travaux de sécurisation de la classe concernée et de réhabilitation de cette classe, Monsieur le Maire a adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn un courrier en date du 21 mars 2025 pour demander une aide financière.

Des entreprises du bâtiment ont été consultées.

Monsieur Claude PAGES présente les devis reçus :

SARL Antony LORENZON : mise en place des protections intérieures, échafaudage mobile, démolition plafond en plaques de plâtre + isolation, évacuation en déchetterie professionnelle :1 210,00 € HT soit 1 452,00 € TTC

SARL Antony LORENZON : sécurisation du chantier, protections, remplacement des poutres de charpente et nettoyage du chantier :7 420,00 € HT soit 8 904,00 € TTC

SASU CHIFFRE PLATRERIE : construction de plafond en plaques de plâtre EI30 en sous face de toiture bac acier isolée avec interposition d'isolant laine minérale y compris ossature primaire porteuse et traitement des joints, fourniture et pose d'isolant laine minérale, provision de raccord de plâtre en murs et fourniture et pose de faux plafonds en dalles, mise en chantier, protection, nettoyage et évacuation, traitement des déchets :

.....10 339,00 € HT soit 12 406,80 € TTC

SARL TARROUX & FILS : travaux de peinture des murs de la classe - travaux préparatoires, application 2 couches et gestion des déchets :

1 097,00 € HT soit 1 316,40 € TTC

EURL David DELPERN : (Electricité – climatisation) dépose puis repose et mise en service mono-split climatisation, dépose et mise en sécurité éclairage, fourniture, pose et raccordement pavé Led :

.....2 980,00 € HT soit 3 576,00 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL :

-Entendu le présent exposé de la situation,

-Compte tenu de la nécessité de réaliser les travaux de réfection de la classe du CM1-CM2 dans les meilleurs délais possibles,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

-ACCEPTE la réalisation de ces travaux,

-RETIENT les devis des artisans cités ci-dessus pour la réhabilitation de la classe du CM1-CM2 portant la somme totale des travaux à : 23 046,00 € HT soit 27 655,20 € TTC.

-CHARGE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental au titre du FDT,

-FIXE le plan de financement comme suit :

Montant hors taxes des travaux : 23 046,00 € HT 27 655,20 € TTC

Subvention du Conseil Départemental 30 % : 6 914,00 €

Fonds propres de la Mairie : 16 132,00 € HT 20 741,20 € TTC

-S'ENGAGE à inscrire la dépense au BP 2025,

-DIT que dans le cas où le montant de la subvention serait inférieur au montant sollicité, la différence sera à la charge de la Mairie.

Dès le lundi 14 avril, début des vacances de printemps, les travaux débuteront (15 jours prévisionnels de travaux).

Monsieur le Maire précise que la Classe CM1-CM2 était la seule classe à avoir un faux plafond.

L'entreprise Charpenet suit le chantier d'extermination des termites ; Les pièges fonctionnent (120 pièges installés) ; plus de termites ne rentrent. Un contrôle de maintenance est en place.

Un expert est intervenu et n'a relevé aucun problème de structure. Tout a été contrôlé minutieusement.

Une information sera adressée aux familles.

Par ailleurs, c'est dans une ancienne classe qu'un souci au niveau des planchers a été repéré (soucis d'humidité au vide-sanitaire). Les grilles de ventilation avaient été bouchées lors des travaux de goudronnage de la cour. Des regards sont créés pour vérifier le dessous des planchers et apporter une solution.

7°) Changement des 3 portes principales à la Salle de Spectacles

Rapporteurs : Claude PAGES et Josiane GINESTET,

Depuis la construction de la salle des spectacles en 1990, les trois portes principales sont en place. Après trois décennies d'utilisation, il est devenu nécessaire de les remplacer. En effet, ces portes sont désormais usées et ne remplissent plus efficacement leur rôle de sécurité, de maîtrise du son amplifié et du chauffage.

Les serrures anti-intrusion, qui étaient autrefois fiables, ne fonctionnent plus correctement, ce qui expose notre salle à des risques de vols ou de dégradations.

Le bruit nocturne est une nuisance. Les portes actuelles ne contiennent plus, à l'intérieur, le son des spectacles ou des fêtes. En remplaçant ces portes, nous pourrions améliorer l'isolation acoustique et ainsi favoriser une meilleure cohabitation avec le voisinage.

Enfin, les anciennes portes favorisent la déperdition de chaleur, il y a une perte d'énergie significative. En installant de nouvelles portes, nous réduirons nos factures de chauffage.

Trois devis sont présentés :

- ETS POMAREDE 12 517.00 € HT 15 020.40 € TTC
- FABRE 16 480.53 € HT 19 776.64 € TTC
- ETS BARDY 12 470.80 € HT 14 964.96 € TTC

Josiane GINESTET indique que ces travaux peuvent prétendre à une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental du Territoire (FDT).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la réalisation de ce projet,
- **RETIENT** la proposition de L'ETS POMAREDE 12 517.00€ HT 15 020.40 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental au titre du FDT,
- **FIXE** le plan de financement comme suit :
 - Montant hors taxes des travaux : 12 517.00 € HT 15 020.40 € TTC
 - Subvention du Conseil Départemental 30 % : 3 755 €
 - Fonds propres de la Mairie : 8 762 € HT 11 265,40 € TTC
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au BP 2025,
- **DIT** que dans le cas où le montant de la subvention serait inférieur au montant sollicité, la différence sera à la charge de la Mairie.

8°) Equipement et installation d'un vidéo projecteur et d'un écran à la Salle de Spectacles

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du projet d'équipement et d'installation d'un vidéo projecteur et d'un écran dans la Salle de Spectacles qui permettront d'augmenter les qualités d'utilisation de celle-ci.

Trois fournisseurs ont été consultés et ont remis leurs devis :

- SARL ELECTRONIQUE SERVICE à Puygouzon (81990) : 7 571,60 € TTC
- EURL GROUPE DESYTECH à Albi (81000) : 8 062,00 € TTC
- EURL Christian BRU Vidéo à Nalzen (09300) : 9 070,36 € TTC

Après examen des devis présentés, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Société ELECTRONIQUE SERVICE à Puygouzon (81990).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

-ACCEPTE la réalisation de ce projet ;

-RETIENT la proposition de la SARL ELECTRONIQUE SERVICE domiciliée 16 rue François Thermes 81990 PUYGOUZON pour le montant de 7 571,60 € TTC ;

-S'ENGAGE à inscrire la dépense au BP 2025 ;

-CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette opération.

9°) Service récupération des déchets verts

Sur proposition de Monsieur le Maire et à la demande de certains administrés, la municipalité propose une aide à la collecte des déchets verts destinée aux personnes qui seraient en difficultés pour se rendre à la déchetterie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de mettre à disposition des habitants(es) de CUNAC, des sacs (big bags) d'une contenance de 500 L ou 1m³ afin d'y déposer leurs déchets verts,

- ACCEPTE que les services municipaux prennent en charge ces sacs pour les transporter jusqu'à la déchetterie,

- DIT que ce service sera facturé aux bénéficiaires, comme suit :

Le Big bag de 500 L : 5 €uros et le big bag de 1m³ : 8 €uros

- PRECISE que si le bénéficiaire est âgé de + de 80 ans ou justifiant d'un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 %, le service d'enlèvement des sacs est gratuit.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ci-jointe, avec les personnes intéressées.

10°) Acte d'Engagement Citoyen. Participation au financement d'une formation au BAFA pour jeunes âgés de 16 à 25 ans, domiciliés à CUNAC

Rapporteur : Josiane GINESTET

A partir de 16 ans, les jeunes peuvent s'inscrire à la formation BAFA. C'est un premier pas pour évoluer vers la vie professionnelle dédiée à l'animation.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme qui autorise l'encadrement d'enfants et d'adolescents en accueil collectif de mineurs.

Son obtention nécessite trois étapes obligatoires :

- Une session de formation générale théorique d'une durée de 8 jours.
- Un stage pratique d'une durée de 14 jours.
- Une session d'approfondissement ou de qualification d'une durée de 6 jours.

Le coût du BAFA varie en fonction des organismes de formation et selon, si le candidat choisit la formule pension complète ou demi-pension ou sans hébergement ni repas. La session de formation générale coûte environ 360 €, celle d'approfondissement environ 310 €.

Le dispositif proposé : l'Acte d'Engagement Citoyen

Il est proposé de verser à ces jeunes, une aide financière individuelle d'un montant de 250 € sans condition de ressources, afin d'obtenir le Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur.

L'objectif de cette aide est de permettre au jeune de financer plus facilement une formation professionnelle tout en se rendant acteur sur sa commune.

Son Acte d'Engagement Citoyen consisterait à effectuer les 14 jours du stage Pratique dans l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de CUNAC, ainsi qu'une fois diplômé, d'exécuter 30 heures de travail, sans rémunération, durant 5 jours à l'ALSH de CUNAC.

Une convention devra être signée entre la Mairie et le bénéficiaire ou son représentant légal s'il n'est pas majeur afin de garantir l'accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE une aide au financement d'une formation BAFA versée aux jeunes gens âgé(e)s de 16 à 25 ans, domicilié(e)s à Cunac, à raison de 250 € par demande retenue, sans condition de ressources,
- PRECISE que la participation de la Mairie peut être modulée selon les autres financements perçus par le jeune (CAF, CNAF, Comité Entreprise).
- DIT qu'en contrepartie le bénéficiaire s'engage à effectuer le stage Pratique de 14 jours effectifs à l'ALSH de Cunac ainsi que 30 heures de travail, sans rémunération, durant 5 jours de vacances scolaires à l'ALSH de CUNAC.
- FIXE le versement de l'aide financière à l'issue de l'Acte d'Engagement Citoyen présenté ci-dessus,
- AUTORISE le maire à signer avec chaque stagiaire la convention ci-annexée.

11°) Mise à jour du tableau annuel des effectifs de la Collectivité

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux :

- D'une part, le départ à la retraite de l'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2024 ;
- D'autre part, la délibération DEL_2025_002 portant sur la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à Temps Non Complet (27 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} avril 2025, prise dans sa séance du 13 février 2025.

Il invite le Conseil municipal à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la Collectivité à compter du 1^{er} avril 2025 pour l'ensemble des filières.

FILIERE ADMINISTRATIF	Effectif Temps Complet	Effectif TNC	Totaux
Catégorie A Secrétaire Générale de Mairie	1	0	1
Catégorie C Adjoint administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe (Echelle C3)	1	0	1
Totaux	2	0	2

FILIERE TECHNIQUE : Catégorie C	Effectif Temps Complet	Effectif TNC	Totaux
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe (Echelle C3)	2	1	3
Adjoint Technique Territorial (Echelle C1)	1	1	2
Totaux	3	2	5

FILIERE SOCIALE : Catégorie C	Effectif Temps Complet	Effectif TNC	Totaux
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe (Echelle C2)	0	2	2
Totaux	0	2	2

FILIERE ANIMATION : Catégorie C	Effectif Temps Complet	Effectif TNC	Totaux
Adjoint d'Animation Territorial (Echelle C1)	2	0	2
Totaux	2	0	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise à jour du tableau des effectifs de la Collectivité Territoriale à compter du 1^{er} avril 2025.

12°) Informations diverses

12-1 Monsieur le Maire donne quelques informations.

- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 17 heures au Monument aux Morts
- Ecole de Cunac : à ce jour, pour la prochaine rentrée scolaire, on compte 107 élèves inscrits dont 105 élèves présents.
Il y a quelques années, on comptait 157 élèves...
Cette année un groupe de 32 élèves de CM2 quitte l'école pour le collège.
Monsieur le Maire a pris l'initiative d'accepter l'accueil des enfants extérieurs dont les parents sollicitent l'inscription, dans la mesure où la structure le permet.
Il maintient l'entente de ne pas solliciter de prestations scolaires entre communes voisines.
A venir, un équilibre, entre départ des élèves du CM2 et les naissances, sera bien difficile.

12-2 Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josiane GINESTET, Commission Finances.

Elle aborde le sujet de l'Eclairage Public. Elle rappelle que ce service a été transféré à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois depuis 2010.

Suite à un inventaire de l'éclairage public sur notre commune, il a été constaté que certains lieux-dits en étaient dépourvus et des carrefours souvent mal éclairés qui ne garantissent pas la sécurité.

Pour remédier à cette situation, le Service Eclairage Public de la C2A a été sollicité pour investir dans notre commune. Les travaux prévus en 2025 incluront la pose de nouveaux luminaires ainsi que le remplacement des ampoules par des modèles type LED.

Les secteurs concernés sont :

D'une part, pour la mise en place de luminaires solaires : carrefour Chemin de Pech-Redon, les carrefours Chemin du Gach / Chemin des Vignes / Passage du Rivatou, Cheminement piétons le Vialar / Puech-Mourié ;

D'autre part, pour des luminaires reliés au réseau électrique : carrefour Route d'Albi / lotissement les Sittelles + Route d'Albi et cheminement piétons, Chemin du Pin, Route des Avalats ;

De plus, Le changement des ampoules au lotissement les Sittelles, Rue du Bourg ;

Et enfin, la mise en conformité du transformateur (poste PC16).

Coûts : 101 000 Euros pour les luminaires, 45 000 Euros pour les ampoules et 10 000 Euros pour la conformité du transformateur, soit un coût total de 156 000 Euros.

Cette dépense « est transparente » pour la commune car elle est incluse dans l'enveloppe clectée de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (enveloppe de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Commune) qui regroupe des dépenses d'investissement et de fonctionnement portant sur les compétences transférées .

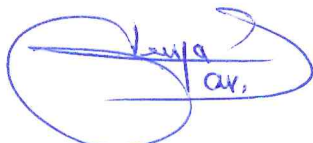
12-3 Autres informations :

- Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ aborde le sujet du revêtement de l'Allée des Sittelles à reprendre.

Monsieur le Maire informe du projet d'aménagement du carrefour « Route d'Albi – Allée des Sittelles » pour sécuriser les entrées et sorties, type « haricot » pour déporter les croisements à l'intérieur. D'où, à cette occasion, une évaluation du revêtement sera engagée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Maire,
Marc VENZAL



Claude PAGÉS



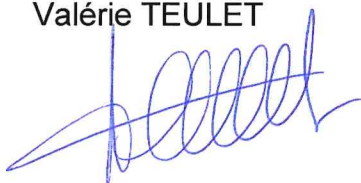
Laurent SEGOND



Jean-Charles ROGGERO



Valérie TEULET



Eléonore CARRIERE

Anne MAZARS,
Par procuration à Josiane GINESTET



Sophie FRÈRE

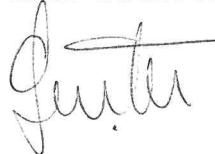
Le Secrétaire de séance,
Dominique BARBUTO



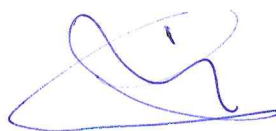
Isabelle REDON



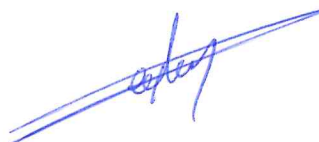
Josiane GINESTET



Jean-Luc GILLET



Céline CARCENAC,
Par procuration à Isabelle REDON



Amélie BLACQUIERES
Par procuration à
Jean-Charles ROGGERO



Martyn LAFON,
Par procuration à
Delphine DESHAIES-GALINIÉ



Delphine DESHAIES-GALINIÉ

